

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 12.07.90.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la  
demande : 17.01.92 Bulletin 92/03.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : SEDEPRO Société Anonyme — FR.

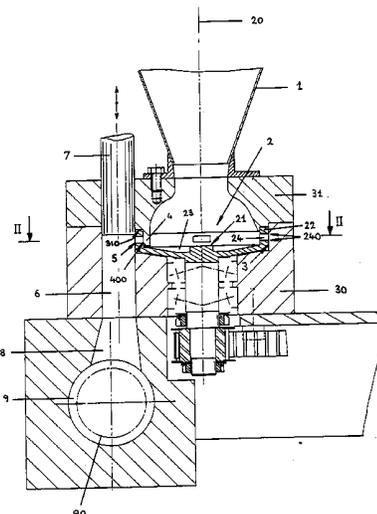
⑦2 Inventeur(s) : Laurent Daniel.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire : Bauvir Jacques Michelin et Cie.

⑤4 Dispositif doseur de produits en grains ou pulvérulents.

⑤7 La matière à doser tombe sur un plateau 21 entraîné en rotation. Ce plateau 21 est bordé par une paroi cylindrique 22 percée d'évidements 24. Le plateau 21 tourne dans un cylindre 3, occultant les évidements 24, sauf à un endroit où est aménagée une lumière 5. Lorsque les évidements 24 passe en regard de la lumière 5, ils passent derrière un écran 4. Chaque évidement 24 se vide lorsqu'il passe derrière l'écran 4, et se remplit ailleurs, sous l'effet de la force centrifuge.



DISPOSITIF DOSEUR DE PRODUITS EN  
GRAINS OU PULVERULENTS

La présente invention se rapporte au dosage quantitatif de produits en grains ou pulvérulents. Le dosage de tels produits, en poids ou en volume, comporte d'innombrables applications en milieu industriel. Dans certains cas, il est hautement souhaitable que la mesure de poids ou de volume puisse se faire en continu afin d'obtenir un débit non pulsé, ou aussi faiblement pulsé que possible.

Si le dosage quantitatif en continu est parfaitement maîtrisé pour des produits en phase liquide, il n'en va pas de même pour les produits se présentant sous forme de poudres ou même de grains. On connaît déjà de nombreux systèmes fonctionnant notamment par pesées. Cependant, toutes les techniques de dosage connues pour les produits en grains ou pulvérulents font appel à des asservissements, et/ou des moyens de calculs annexes, rendant ces systèmes complexes, encombrants, coûteux et/ou peu fiables en milieu industriel, ou mal adaptés à fonctionner à des cadences variables. En outre, les systèmes volumétriques soulèvent des difficultés au niveau du remplissage et de l'évacuation du volume élémentaire de dosage.

La présente invention propose un dispositif simple, fiable et très précis de dosage quantitatif de tels produits, qui est parfaitement adapté au dosage en continu.

Le dispositif doseur de produits en grains ou pulvérulents de l'invention comporte :

- des moyens d'alimentation en produit,
- un rotor comportant un plateau circulaire sur lequel le produit est délivré par les moyens d'alimentation, ledit plateau étant bordé par une paroi cylindrique percée d'au moins un évidement,
- un cylindre contenant le rotor, ajusté par rapport à ladite paroi cylindrique pour laisser un léger jeu permettant la rotation du rotor à l'intérieur du cylindre, le cylindre comportant une lumière disposée en regard du ou desdits évidements,

...

- un écran fixe par rapport au cylindre, disposé axialement au même niveau que ladite lumière, radialement à l'intérieur de la paroi cylindrique et ajusté par rapport à celle-ci pour permettre le mouvement du rotor, ledit écran débordant angulairement de part et d'autre de la lumière d'une valeur correspondant au moins à l'ouverture angulaire desdits évidements,
- des moyens commandant la rotation dudit rotor.

Les figures suivantes et la description qui s'y rapporte illustrent l'application non limitative de l'invention au dosage quantitatif du noir de carbone intervenant comme charge renforçante dans les mélanges de caoutchouc.

La figure 1 est une vue générale en élévation, présentant le dispositif incorporé dans une installation de mélangeage du caoutchouc ;

La figure 2 est une coupe selon II-II à la figure 1 ;

La figure 3 montre un détail d'exécution.

On aperçoit à la figure 1 que les moyens d'alimentation en produit sont constitués par une trémie 1 de remplissage. En amont de la trémie 1, on veille à ce que le débit moyen de noir corresponde au moins au débit délivré par le dispositif doseur sans autre condition que d'éviter toute rupture de l'alimentation que le dispositif doseur serait bien sûr incapable de compenser. Aucune précision n'est requise à ce stade. Pour éviter un blocage de la trémie par l'effet de voûte (Le noir a facilement tendance à former une voûte en s'appuyant sur deux parois convergentes), on prévoit par exemple un agitateur (non représenté) à l'intérieur de la trémie 1. On peut d'ailleurs se servir de cet agitateur pour entraîner le noir vers le dispositif doseur, décrit ci-après. Le système alimenteur peut, bien entendu, avoir une allure très différente, de nombreuses solutions étant possibles pour assurer un gavage du dispositif doseur. La conception du système alimenteur dépend dans une large mesure du produit dosé qui, dans l'industrie du caoutchouc, peut être du noir de carbone, du soufre, du kaolin, de nombreux accélérateurs, ou autres.

Ce dispositif est basé sur la centrifugation du noir qui tombe sur un plateau 21 entraîné en rotation. On aperçoit le rotor 2 constitué par ledit plateau 21 circulaire bordé par une paroi cylindrique 22. Le rotor 2 est libre de tourner à l'intérieur

- 3 -

d'un cylindre 3 réalisé dans le corps 30. Une cloche 31 supérieure délimite une enceinte 32 dans laquelle le noir de carbone est centrifugé. L'axe de rotation 20 du rotor 2 est vertical et le noir tombe sur le plateau 21 par simple gravité. Il se trouve alors entraîné en rotation ; il apparaît une force centrifuge qui a pour effet de le plaquer contre la paroi cylindrique 22 solidaire du plateau 21. De préférence, afin de garantir l'entraînement en rotation du noir, on prévoit sur le plateau 21 des nervures 23 radiales faisant légèrement saillie par rapport audit plateau 21.

Le dispositif fonctionne parfaitement même lorsque ladite enceinte 32 est totalement remplie de noir de carbone. Il suffit donc de gaver le dispositif doseur, c'est-à-dire de l'alimenter à refus, pour être certain qu'il n'y ait aucune rupture d'alimentation. L'effet centrifugation rend négligeable l'effet de la gravitation sur le fonctionnement du dispositif. L'orientation du plateau 21 peut donc s'éloigner très largement de l'horizontale, les contraintes dictant l'orientation venant plutôt de l'alimentation en noir du dispositif.

La paroi cylindrique 22 comporte au moins un évidement 24 (ici quatre) percé au travers de la paroi cylindrique 22. Un tel évidement constitue une sorte de réservoir de volume parfaitement définissable. Pendant la majeure partie d'un tour du rotor 2, l'extrémité de l'évidement 24 est masquée par le cylindre 3. A un moment donné, chaque évidement 24 disparaît derrière un écran 4 immobile, solidaire de la cloche 31, elle-même liée au corps 30. L'écran 4 est disposé axialement au même niveau que lesdits évidements 24 et radialement à l'intérieur de la paroi cylindrique 21 en laissant par rapport à celle-ci le jeu juste nécessaire pour permettre le mouvement. On a constaté, avec le type de noir de carbone indiqué ci-dessous, qu'avec un jeu de 50 micromètres, le noir ne s'incorpore pas entre le cylindre 3 et la paroi cylindrique 22 du rotor 2. Donc le volume de chaque réservoir formé par les évidements 24 est délimité par les faces 240 de l'évidement 24 dans l'épaisseur de la paroi cylindrique 22, par le cylindre 3 aménagé dans le corps 30, et par la face radialement extérieure 400 de l'écran 4, face obligatoirement conformée en arc de cylindre.

Si l'alimentation est suffisante, le noir plaqué contre la paroi 22 par la force centrifuge remplit nécessairement tous

...

les évidements 24.

L'un après l'autre, les évidements 24 passent derrière l'écran 4 puis arrivent au regard d'une lumière 5 aménagée dans le cylindre 3. De préférence, l'écran 4 déborde angulairement de part et d'autre de la lumière 5 au moins d'une valeur correspondant à l'ouverture angulaire desdits évidements 24, de sorte que le volume défini par chaque évidement 24 (comme expliqué ci-dessus) ne puisse jamais être en communication à la fois avec la lumière 5 et l'enceinte 32 contenant le noir déposé par les moyens d'alimentation. Le noir est ainsi exactement dosé quantitativement par un prélèvement volumétrique précis.

Il faut noter que l'on souhaite incorporer un poids donné de noir de carbone à un poids donné de caoutchouc. Après étalonnage pour chaque type de noir que l'on souhaite doser, ou en général pour chaque type de matière (produits en grains ou produits pulvérulents), on accède à une mesure de poids par le biais d'une mesure de volume.

Le dispositif doseur de l'invention présente une fuite possible entre son organe rotatif et son organe fixe, donc entre l'extrémité 220 de la paroi cylindrique 22 du rotor 2 et l'extrémité correspondante 310 de la cloche 31. Il convient d'ajuster le jeu au minimum possible. Cependant, la centrifugation du noir risque malgré tout de provoquer une légère incorporation de noir de carbone entre rotor 2 et stator constitué ici par la cloche 31 et par le corps 30 dans lequel est usiné le cylindre 3. Pour éviter un colmatage progressif qui pourrait détériorer le dispositif doseur, on a prévu une rainure 221 radiale, à un endroit quelconque de l'extrémité 220 de la paroi cylindrique 22. Ainsi, par un raclage, on récolte le noir qui avait commencé de migrer entre le rotor 2 et la cloche 31, puis à chaque tour, on l'expulse par la lumière 5, adaptée à cette fin, ou bien on l'expulse par une ouverture prévue pour récolter cette fuite de noir, n'importe où sur le cylindre 3 pourvu qu'elle puisse se trouver face à la rainure 221. Cependant, la quantité de noir qui peut fuir est infinitésimale par rapport au volume de noir dosé et l'on peut donc rejeter la fuite dans le volume dosé.

Après dosage, comme dans l'exemple illustrant l'invention, on incorpore en continu le noir de carbone à du caoutchouc non vulcanisé. La lumière 5 débouche dans une chambre de transfert

...

- 5 -

6 dans laquelle peut coulisser un piston 7 refoulant le noir dans une chambre de mélangeage 9. La forme de la chambre de transfert 6 telle qu'elle apparaît bien à la figure 2 est dictée par la direction de centrifugation du noir dès qu'il n'est plus contenu par le cylindre 3. La lumière 5 est donc l'interface commune entre le cylindre 3 et la chambre de transfert 6. Dès que le piston 7 descend pour refouler le noir, il occulte la lumière 5 et interrompt le dosage quantitatif puisque les évidements 24 ne peuvent plus se vider du noir qu'ils contiennent. Un organe de mélangeage 90 rotatif, comme on en trouve de nombreuses descriptions dans l'état de la technique, est en mouvement dans la chambre de mélangeage 9 .

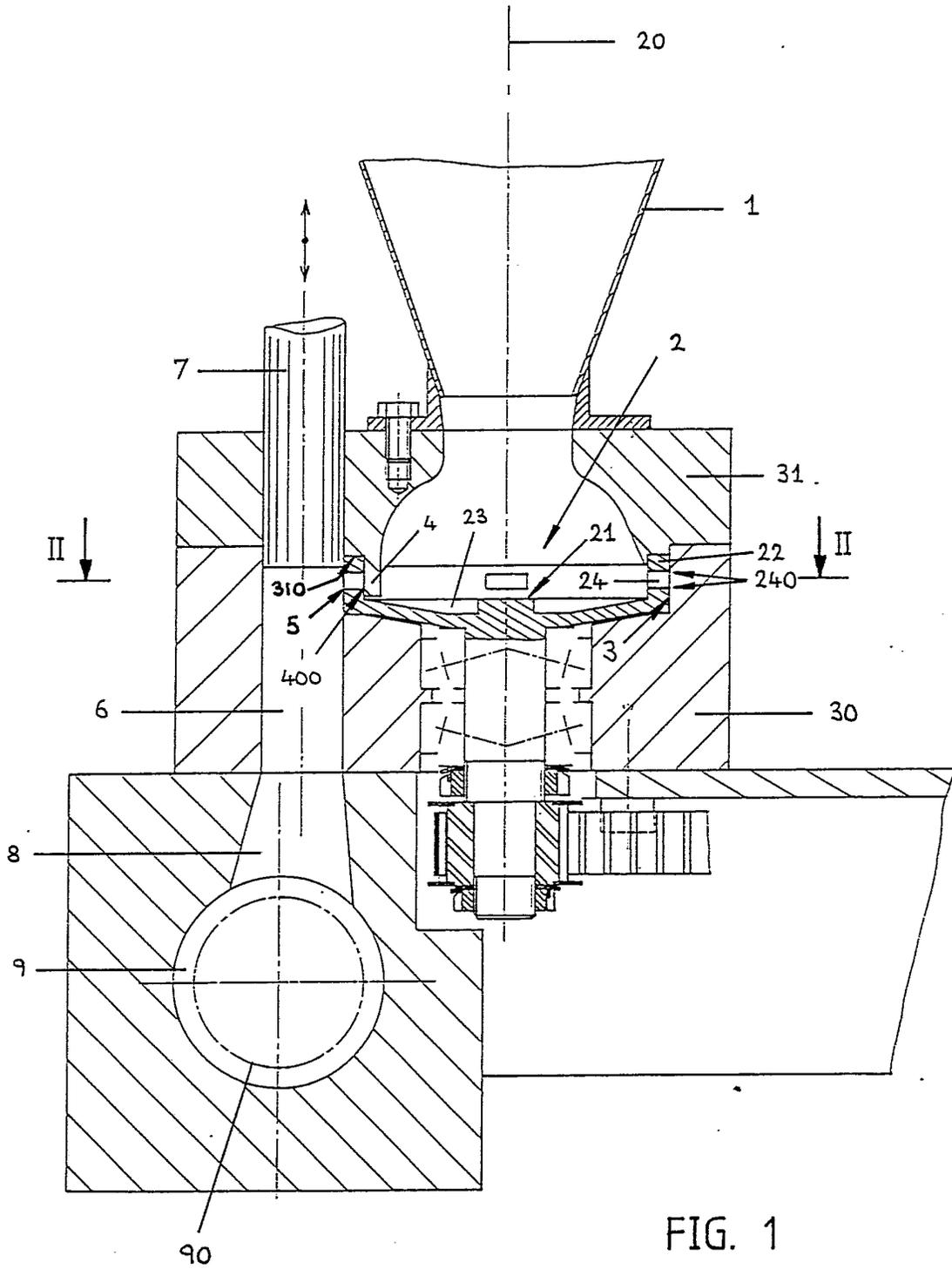
Grâce à la descente du piston 7, l'incorporation du noir au caoutchouc cru peut se faire sous pression. Entre la chambre de transfert 6 et la chambre de mélangeage 9, on a prévu un divergent 8 dans lequel la section de passage du noir est croissante. Ainsi, grâce à l'effet de voûte évoqué ci-dessus, on obtient naturellement un effet anti-retour.

L'ensemble d'incorporation de noir de carbone à du caoutchouc cru se prête particulièrement bien à l'introduction du noir sous pression, et en continu, rendant concevable une préparation réellement continue des mélanges de caoutchouc.

...

REVENDICATIONS

1. Dispositif doseur de produits en grains ou pulvérulents comportant :
  - des moyens d'alimentation en produit,
  - un rotor (2) comportant un plateau circulaire (21) sur lequel le produit est délivré par les moyens d'alimentation, ledit plateau étant bordé par une paroi cylindrique (22) percée d'au moins un évidement (24),
  - un cylindre (3) contenant le rotor (2), ajusté par rapport à ladite paroi cylindrique (22) pour laisser un léger jeu permettant la rotation du rotor (2) à l'intérieur du cylindre (3), le cylindre (3) comportant une lumière (5) disposée axialement en regard du ou desdits évidements (24),
  - un écran (4) fixe par rapport au cylindre (3), disposé axialement au même niveau que ladite lumière (5), radialement à l'intérieur de la paroi cylindrique (22), ajusté par rapport à celle-ci pour permettre le mouvement du rotor (2), ledit écran (4) débordant angulairement de part et d'autre de la lumière (5) d'une valeur correspondant au moins à l'ouverture angulaire desdits évidements (24),
  - des moyens commandant la rotation dudit rotor (2).
  
2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le plateau (21) comporte des nervures radiales (23) en saillie.
  
3. Dispositif selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que l'extrémité (220) de la paroi cylindrique (22) comporte une rainure (221) orientée radialement.
  
4. Ensemble d'incorporation de noir de carbone comportant une chambre de mélangeage (9) et un dispositif doseur selon l'une des revendications 1 à 2, caractérisé en ce qu'il comporte une chambre de transfert (6) placée en aval de la lumière (5), chambre de transfert (6) dans laquelle peut coulisser un piston de refoulement (7), ladite chambre de transfert (6) étant mise en communication avec la chambre de mélangeage (9) via un divergent (8).



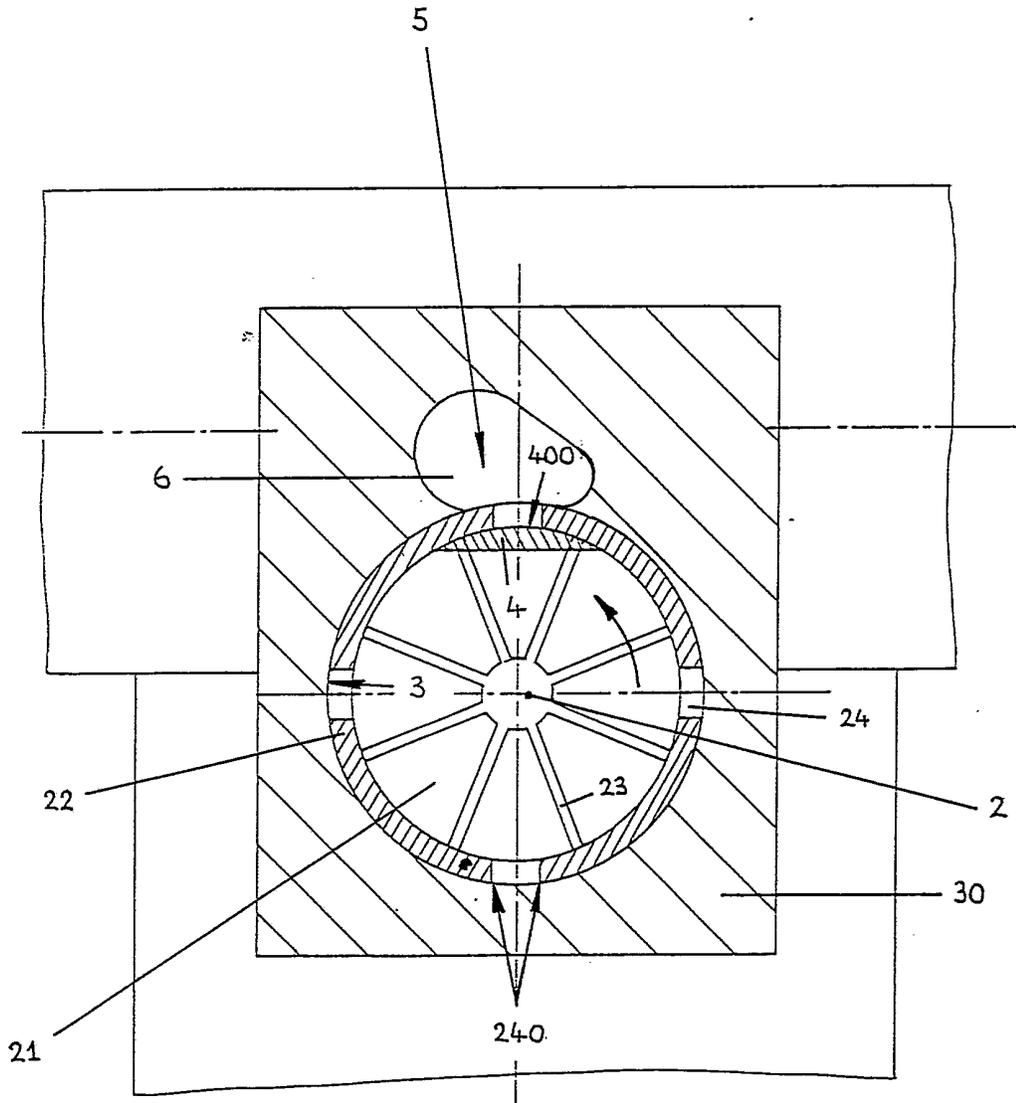


FIG. 2

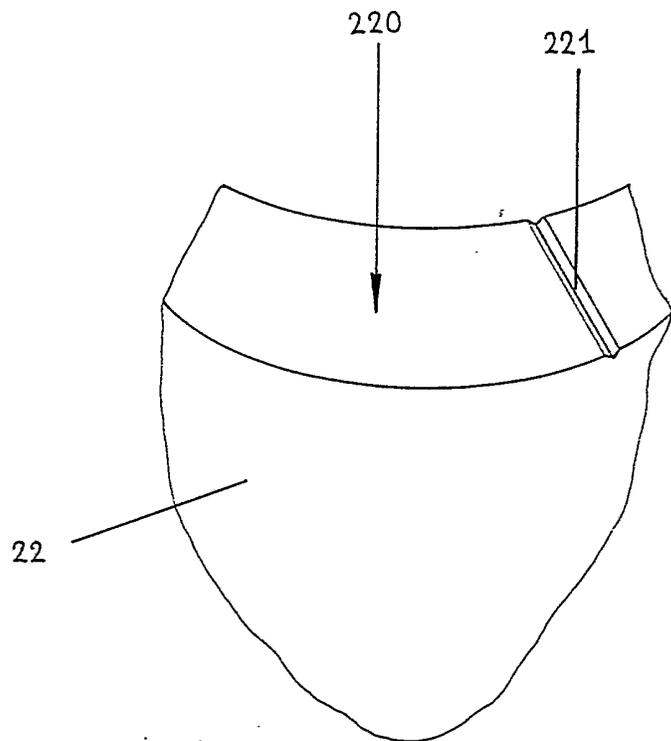


FIG. 3

INSTITUT NATIONAL  
de la  
PROPRIETE INDUSTRIELLE

**RAPPORT DE RECHERCHE**  
établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

FR 9009011  
FA 443999

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	SOVIET INVENTIONS ILLUSTRATED section physique, semaine K 22, 3 juillet 1983, abrégé no. H3852 S/02, Derwent Publications Ltd., London, GB; & SU - A - 945665 (SEVERODONETS CHEM) 05.01.1981 * le document en entier *	1
A	EP-A-0 212 256 (AVT ANLAGEN- UND VERFAHRENSTECHNIK GMBH) * abrégé; figures 1-4 *	1
A	EP-A-0 044 980 (COLORTRONIC REINHARD & CO. KG) * abrégé; figures 1,4 *	1,4
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		G 01 F
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
18-03-1991		VORROPOULOS G
<b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b> X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant

EPO FORM 1503 03.82 (P0413)